

QUELQUES ELEMENTS SUR LES NOUVELLES MODALITES D'ORGANISATION DES PROCEDURES DE MOBILITE, CONCOURS INTERNES, CONCOURS EXTERNES

L'Administration a choisi un enchaînement des procédures sur 2 années qui s'organisera de la façon suivante :

- **Année N** : campagne de mobilité sur profils à 2 ans, concours internes de promotion sur place, concours externes.
- **Année N+1** : concours internes fléchés, concours externes.

Les nouvelles modalités d'organisation de la mobilité sur 2 ans débiteront fin 2004 pour les postes qui seront offerts au titre de 2005 et 2006.

La CFDT s'est impliquée dans le groupe de travail initié par l'Administration et a défendu sa proposition pour un meilleur enchaînement des procédures. Elle permettait de conserver annuellement l'ensemble des " offres " (mobilité, concours internes " fléchés ", " sur place " et concours externes).

Malheureusement, sur ce point, malgré notre insistance, **nous n'avons pas eu gain de cause. De notre point de vue, n'avoir qu'une année sur 2 des " concours internes fléchés " va faire perdre aux agents des opportunités de valoriser des compétences nouvelles acquises, puisqu'une année sur deux les nouveaux profils ne seront pas proposés en concours internes " fléchés ".**

Par contre, d'autres points **que nous avons défendus** ont été intégrés comme par exemple le principe d'une anticipation de la gestion des postes, la restauration d'une procédure de vœux de mobilité (anciennement mobilité de principe), une meilleure organisation des recrutements des travailleurs handicapés et des réintégrations (réserve de postes).